

VOYAGE AU ROYAUME-UNI : UNE NOUVELLE FORMALITÉ DÈS AVRIL

À compter du 1^{er} avril 2025, les conditions d'entrée en Grande-Bretagne vont se durcir pour l'ensemble des ressortissants européens. En plus du passeport, ils devront désormais présenter une autorisation de voyage électronique pour se rendre en Grande-Bretagne et en Irlande du Nord. L'*Electronic Travel Authorization (ETA)*, similaire à des dispositifs existants dans d'autres pays, coûtera 10 £ (12 €), et aura une validité de deux ans ou jusqu'à l'expiration du passeport du titulaire.

À noter : les élèves âgés de 18 ans et moins se déplaçant au Royaume-Uni dans le cadre d'un voyage scolaire seront temporairement exemptés de l'ETA.